



Formation Acteur Prévention Secours Dans le Transport Routier de Marchandises et de Voyageurs (APS-TRM-TRV)

N° habilitation : 1514075/2022/APS-TRV-01/O/20 ET 1514076/2022/APS-TRM-01/O/20

Pré requis : Aucun

Type d'action : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances, prévues par « l'article L. 6313-1 du Code du travail ».

Public concerné : tous les salariés du transport routier de marchandises et de la logistique et tous les salariés du transport routier de voyageurs

Durée : 21 heures, en présentiel exclusivement, conformément au cahier des charges de l'INRS
2 jours consécutifs et 1 jour séparé

Effectif : Groupe de 04 à 10 participants

Lieux : ARV Formations- 680, Rue Jean-Michel Mathurin Carrefour de GISSAC ZAC de DAMENCOURT – 97160 LE MOULE

Encadrement pédagogique : Formateur d'Acteurs Prévention Secours dans le secteur du transport certifié par l'INRS

Moyens et méthodes pédagogiques : Salle de cours, vidéo projecteur, diaporama, matériels spécifiques à la branche d'activité, échanges, études de cas, exercices, ateliers d'apprentissages, analyse de situations de travail...

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap, nous contacter pour les moyens mis en place.

Objectifs :

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels le salarié est exposé.
- Proposer des améliorations de ses différentes situations de travail.
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Et plus précisément :

Domaine de compétence 1

- Être capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier.
- Connaître les risques de son métier afin de les repérer
- Participer à la maîtrise du risque.
- Observer et analyser sa situation de travail afin d'identifier les différentes atteintes à la santé encourues

Domaine de compétence 2

- Être capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement :
- Situer son rôle de secouriste sauveteur du travail
- Réaliser la conduite à tenir adaptée aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée
- Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
- Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter
- Mettre en sécurité une situation d'accident

Programme :

- **La prévention des risques professionnels :**

Présentation de la formation action dans la démarche de prévention des risques professionnels dans l'entreprise
L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel et l'entreprise.

Les différents enjeux, les acteurs

Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'entreprise.

Les risques du métier : TMS - RPS - Chutes -Risques routiers ...

La notion de situation de travail, de danger, de situations dangereuses, de risque, dommage dans le milieu professionnel

- **L'évaluation des risques :**

La place de l'activité physique dans l'activité de travail

Le fonctionnement du corps humain et ses limites

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé

Les facteurs de risque d'origine biomécanique, psychosocial et ceux liés à l'environnement physique

Dans les situations de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à la santé

Identification des risques potentiels

Les différentes causes d'exposition

Les atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS, ...

- **Les pistes d'amélioration :**

La remontée des informations, aspects règlementaire et procédural, les différents acteurs impliqués dans la prévention.

Le domaine et les modalités d'intervention du SST conformément au guide des données techniques.

- **Les conduites à tenir face à une situation d'accident**



Protéger Faire alerter
Secourir Examiner

• **Le secourisme en milieu du travail :**

Partie 1 : protéger, examiner, faire alerter ou alerter

Partie 2 : Secourir (mise en situation)

- Retour d'expérience
- Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail à partir des causes identifiées, en agissant sur l'ensemble des composantes de sa situation de travail en prenant en compte les principes généraux de prévention
- La remontée d'informations à sa hiérarchie
- Les aides techniques à la manutention
- Epreuves certificatives
- Le secours en milieu de travail

Partie 3 secourir (fin)

- Mise en situation et évaluation de la formation

Validation de la formation

Une attestation de suivi de formation sera délivré aux candidats ayant validé les compétences, conformément au guide édité par l'INRS. Le certificat ACTEUR PREVENTION SECOURS TRM ou TRVa une validité de 24 mois. Le certificat de sauveteur secouriste du travail et le certificat d'acteur PRAP (compétence IBC) d'une validité de 24 mois. Une session de formation intitulée « **Maintien et actualisation des compétences** » d'une durée de 7 heures, sera à réaliser à l'issue des 24 mois.

Evaluation de stage :

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.